



LE DEVENIR DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE CONTEXTE DE L'EXPLOITATION ET DE LA CERTIFICATION FORESTIERE DANS LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

PLAN DE PRESENTATION

- I. DEFINITION DES PEUPLES AUTOCHTONES
- II. LE RELATIONNEL DES PYGMEES AVEC LES AUTRES COMPOSANTES SOCIALES
- III. FSC ET LES PEUPLES AUTOCHTONES : LE ROLE DE LA CERTIFICATION DANS LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES
- IV. DYNAMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT FORESTIER ET DEVENIR DES PEUPLES AUTOCHTONES
- V. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONSULTATION
- VI. QUELQUES PHOTOS

I. DEFINITION DES PEUPLES AUTOCHTONES 1/4

- **Pas d'unanimité sur le concept de peuples autochtones**
- **Au Congo** de « *populations locales* » et plus récemment on est passé à « *peuple autochtone* »
- **Au Gabon** : « *communautés villageoises* », « *populations locales* », « *populations riveraines* ».
- **En République Centrafricaine** « *Populations locales* », sans distinction entre Bantu et « *Pygmées* ».
- **Au Cameroun** : *Populations marginales* » qui font elles-mêmes partie des « *Populations vulnérables* »

2/4

- Les organisations internationales (BIT, ONU, BM ; etc.) ont chacune défini les Peuples Autochtones
- La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) donne les principales caractéristiques qui s'appliquent aux peuples autochtones d'Afrique Centrale.

- « L'auto identification en tant qu'autochtones distincts des autres groupes à l'intérieur d'un Etat,
- « L'attachement spécial et l'utilisation de leur patrimoine traditionnel par lesquels leurs terres et territoires ancestraux ont une importance capitale pour leur survie physique et culturelle en tant que peuples,
- « Une expérience d'assujettissement, de marginalisation, d'expropriation, d'exclusion ou de discrimination parce que ces peuples ont des cultures, des modes de vie différent».

- Dans les documents des chercheurs africains on trouve : populations locales, semi-nomades, indigènes

En résumé : un relationnel difficile entre les Bantu et les « Pygmées », à quelque niveau que ce soit. Et c'est ce relationnel qui est, à notre avis, à l'origine de la situation des Pygmées.

II. LE RELATIONNEL DES PYGMEES AVEC LES AUTRES COMPOSANTES SOCIALES

1/14

2.1 La relation Pygmées / Bantu

- *« Le Blanc frappe le Noir, le Noir frappe le Pygmée, le Pygmée... sans doute le Singe »*
- Cette relation est au centre de la situation actuelle de cette minorité forestière que constituent les Peuples Autochtones des forêts du bassin du Congo.

2/14

- Les mots clés des relations Bantu/Pygmées
liste non exhaustive : *brutalité - viol – meurtres -
humiliation – esclavage – infantilisation -
paternalisme – injustice – racisme - domination
sociale - exploitation économique –
infériorisation – puanteur – saleté – primitifs –
voleurs – animaux de la forêt – menteurs–
viande qui parle .*

2.2 Les relations des Pygmées avec les Etats

- « L'Etat ne discrimine pas ». Il n'y a pas de place spécifique accordée aux « Pygmées » dans les Lois fondamentales et le code forestier
- Il en est de même en ce qui concerne les Codes forestiers, Les Peuples autochtones n'occupent pas de place particulière dans les politiques forestières nationales Ce qui signifie que l'Etat considère les Peuples autochtones comme les autres composantes sociales qui vivent dans le milieu forestier.

2.3 LE RELATIONNEL DES PEUPLES AUTOCHTONES AVEC LES FORESTIERS

A Impacts positifs

1 Dynamisme socio-économique né de l'exploitation forestière

- Par la création d'un cadre favorable (politique sociale)
- Par l'évolution des attitudes vis-à-vis des Semi-nomades.
- Par l'évolution du discours des populations autochtones elles-mêmes.

5/14

2 Amélioration des conditions de vie

- Par l'amélioration des conditions d'hygiène
- Par l'accès facilité à certains services (soins de

3 Une situation économique en évolution

- Par des débouchés plus importants assurés aux produits de cueillette.

6/14

4 L'amélioration du statut social

- Par l'accès aux emplois salariés
- Par la reconnaissance aux Peuples autochtones d'une citoyenneté
- Par l'accès pour les communautés autochtones à des revenus importants issus de l'exploitation forestière (même si le relations Bantu/Pygmées limitent l'accès à ces revenus)
- Par l'accès direct au marché pour la vente des produits issus de la forêt.

7/14

5 Mobilité plus grande

- Par l'ouverture des routes qui désenclavent les villages et campements des Semi-nomades

B Impacts négatifs

1 La sécurité alimentaire des Peuples Autochtones remise en question

- Par la destruction des arbres utiles
- Par les perturbations provoquées dans les activités de cueillette, de récolte, ou de pêche
- Par une fréquentation de l'espace forestier rendue plus facile pour les Semi-nomades (pour les autres populations riveraines des massifs forestiers)
- Par le développement du braconnage.

9/14

2 La santé des PA est menacée

- Par une exposition à des maladies inconnues jadis des populations autochtones
- Par des distances plus longues à parcourir pour récolter certaines écorces.

3 La qualité de vie se dégrade

- Par la pollution de l'environnement
- Par l'obligation de parcourir des distances plus longues pour les activités de chasse ou de cueillette.

10/14

4 Leur mode de vie est perturbé

- Par l'accès des étrangers à leurs terroirs et territoires
- Par la perte de leurs repères dans la forêt et la perturbation de leur relation d'intimité avec la forêt.

11/14

5 Les conditions de vie sur les sites forestiers deviennent plus difficiles

- Par l'augmentation démographique liée à l'activité forestière.
- Par le renforcement de la lutte anti-braconnage
- Par une pression de plus en plus forte sur les PFNL
- Par le maintien de la discrimination/marginalisation à l'embauche.

12/14

6 L'identité des Peuples autochtones en péril

- Par l'interdiction de la chasse à l'éléphant qui structure les relations au sein des communautés des minorités forestières
- Par la destruction des sites sacrés

13/14

Impacts collatéraux de l'exploitation forestière

- Une dépendance accrue vis-à-vis des Bantu
- Un déséquilibre du ratio hommes/femmes
- Un développement croissant de l'alcoolisme
- Une malnutrition qu'engendre la sédentarisation
- Une discrimination à l'accès aux ressources financières générées par l'exploitation forestière
- Le développement de l'oisiveté chez les jeunes gens.

En résumé

- La situation actuelle des « Peuples autochtones » pourrait se résumer, d'une part,
- Une dégradation de leurs conditions de vie,
- Une réduction de leur espace de vie,
- Un appauvrissement de leur régime alimentaire ;
- Une dépendance accrue vis-à-vis des Bantu.
- On constate cependant une évolution avec de la situation des minorités ethniques forestières du fait de la certification FSC.

III : FSC ET LES PEUPLES AUTOCHTONES : LE ROLE DE LA CERTIFICATION DANS LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES 1/7

- **Avant la certification forestière : Les exploitants forestiers parlaient avec les administratifs et aux arbres**
- **Avec la certification forestière : les exploitants forestiers parlent toujours avec les administratifs, les populations locales et enfin **AVEC** les minorités ethniques forestières**
- **Pourquoi cette situation ?**
- **Existence dans le référentiel FSC du principe 3 dédié aux peuples autochtones**

2/7

3.1 PRINCIPE 3 : Droits des Peuples Autochtones

- Les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs terres, territoires et ressources doivent être reconnus et respectés.
- **Critère 3.1.** Les Peuples autochtones doivent contrôler la gestion forestière sur leurs terres et territoires à moins qu'ils ne délèguent, bien informés et en toute liberté, ce contrôle à d'autres parties.

3/7

- **Critère 3.2.** La gestion forestière ne doit pas menacer ou diminuer, directement ou indirectement, les droits à la terre ou aux ressources des peuples autochtones.
- **Critère 3.3.** Les lieux qui ont pour les Peuples autochtones une valeur culturelle, écologique, économique ou religieuse particulière, doivent être clairement identifiés en collaboration avec ces populations et reconnus et protégés par les gestionnaires forestiers.

4/7

Critère 3.4. Les Peuples autochtones doivent obtenir une compensation pour l'application de leur savoir traditionnel en ce qui concerne l'usage des espèces forestières ou les systèmes d'aménagement dans le cadre des opérations forestières. Cette compensation doit être agréée de façon formelle avec leur consentement libre et bien informé avant que les opérations forestières ne débutent.

5/7

3.2 Les retombées de FSC sur les PA

- Meilleure visibilité des Pygmées
- Organisation, structuration : on peut dire que FSC est venu faire prendre conscience aux PA qu'ils sont comme les autres.
- Toutes les entreprises forestières qui sont engagées dans la certification ont modifié leurs relations avec les « Pygmées ». Et à l'inverse, toutes les entreprises forestières qui ne sont pas dans le processus de certification n'ont pas apporté des améliorations

6/7

- L'évolution du discours des minorités forestières
- Aux Bantous FSC est venu faire comprendre que les « Pygmées » leurs voisins, sont des êtres humains comme les autres et ceux-ci effectivement portent non sans ressentiment un regard nouveau sur leurs voisins Bagyéli ou Baka et la nature de leurs relations est en voie d'évolution.

7/7

- **FSC a, en même temps, créé des problèmes entre les Bantou et les Pygmées : je ne suis plus ton pygmée entend-on dire maintenant un peu partout.**
- **Dans le Département de la Sangha, en République du Congo Brazzaville, les chefs des villages expriment leurs mécontentements pour l'intérêt soudain qui est porté aux « Pygmées ».**

IV. DYNAMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT FORESTIER ET DEVENIR DES PEUPLES AUTOCHTONES 1/10

1 L'avenir des « Peuples autochtones » est présenté comme incertain

Les causes unanimement citées sont :

- la destruction de leur milieu de vie,
- les politiques de conservation qui les privent de leur alimentation première (la viande de brousse) et de leur principale source de revenus (la chasse).

2/10

2 Les voies de sortie possible pour les différents acteurs



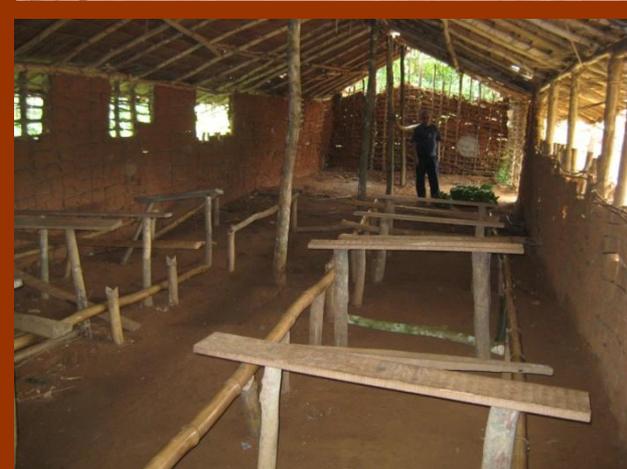
2.1 Les indigénistes :

« Laissez-les vivre tels qu'ils sont, ils sont plus heureux ainsi » pour conserver leur mode de vie



3/10

2.2 Les ONG internationales installés dans la sous-région :
le Semi-nomade doit nécessairement s'insérer dans le circuit ou alors disparaître.



2.3 Les ONG nationales dans leur diversité

- L'essentiel c'est de donner aux « Peuples autochtones » les moyens nécessaires pour contrôler la transition. L'intégration, l'évolution et le maintien de l'identité culturelle des peuples autochtones doivent aller de pair.

l'avenir des peuples autochtones doit être garanti par la réforme foncière qui devrait clarifier leurs droits et reconnaître la place qui est la leur.

5/10

2.4 L'organisation faîtière des peuples autochtones (le REPALEAC) :

- L'éducation est la priorité parce qu'une population qui ne sait ni lire ni écrire est inférieure aux autres.

6/10

2.5 Les Bantu voisins des peuples autochtones : les « Peuples Autochtones » ne peuvent pas indéfiniment vivre de chasse, pêche et cueillette. Mais ajoutent-ils, les « Pygmées sont habitués à vivre au jour le jour.



7/10

2.6 Les Peuples autochtones eux-mêmes : comment voient-ils leur avenir ?



8/10

1. Les « Pygmées »
restés dans la forêt
vivent encore comme
leurs ancêtres et
restent les victimes
sans défense des
Bantu et des
braconniers.



2 Les chasseurs-cueilleurs
sédentarisés :
scolarisation, agriculture
et salariat .

9/10

3 Les salariés

- Vivre comme les autres compatriotes
- La chasse et la pêche sont perçues comme des activités secondaires.
- Leur rêve n'est plus de rester dans la forêt, de mourir à 30 ans de pian ou de lèpre, de voir leurs femmes mourir en couches. Vivre dignement.

10/10

4 La position des gouvernements des pays
des forêts du Bassin du Congo
**intégration dans les communautés
nationales.**

V. Enseignements tirés de la consultation 1/4

*Quel avenir pour les «Peuples autochtones» ?
Beaucoup ne mangent plus à leur faim.*

1. Les Semi-nomades, dans la dynamique actuelle, ne feront pas l'économie du chemin parcouru avant eux par les Bantu.

2/4

2. Exploitation forestière et certification FSC sont des opportunités pour l'émancipation des «Peuples autochtones»

- Un bémol : toutes les entreprises forestières ne seront certainement pas certifiées FSC. Dans ces conditions, seules les politiques nationales volontaristes peuvent aider à l'amélioration des conditions d'existence des «Peuples autochtones».

3/4

3. La place des «Peuples autochtones» en tant que citoyens à part entière sera reconnue quand ils sauront eux-mêmes défendre leurs droits. Cela passe par l'éducation, la scolarisation, la structuration de leurs communautés en organisations modernes capables de jouer le rôle de groupe de pression.

4/4

4. Dans les zones où les ressources naturelles tendent à diminuer, les minorités forestières se tournent vers l'agriculture comme moyen de survie : soit en vendant leurs forces de travail aux Bantu comme main d'œuvre pour cultiver les champs de ceux-ci ; soit en devenant eux-mêmes agriculteurs.

VI Quelques photos 1/3



2/3



3/3



« *Depuis la nuit des temps, les gros poissons ont toujours mangé les petits poissons. Si les Pygmées ne veulent plus être mangés par les Bantu, ils doivent eux aussi devenir des gros poissons* ». Propos entendu sur le terrain.

**Je vous remercie de votre
attention**